

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Janick Seyer-Bessette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8d001ffbe2545c5b4769071b>

Date d'obtention : 2021-03-19 15:56:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. intervention scolaire et évaluation du caractère malveillant ou non.
2. Selon les informations, la rencontre de d'autres témoins....et contact avec les policiers
3. Intervention auprès de l'instigateur (explication du protocole et saisie du téléphone)

En tout temps, il est essentiel de suivre le protocole et d'agir avec ouverture et bienveillance envers les élèves rencontrés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que même si le caractère "malveillant" du geste n'est pas présent, nous devons quand même faire un contact avec le corps policier, que la confiscation de l'appareil cellulaire doit être faite dans le cas d'échange de photos (instigateur et ceux à qui il a envoyé la photo).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toutes les étapes sont délicates puisqu'elles sont interdépendantes les unes des autres. Si notre intervention est biaisée/faible ou manquée à une étape peu importe la raison, il est fort à parier que nous perdrons la confiance des élèves avec qui nous intervenons au quotidien. De plus, si nous remplissons notre rapport "sexto" de manière brouillonne, cela risque de nuire à l'enquête voir même à la présentation du DPCP.